



### + Infos

- ◆ **FORMASAT** : organisme de Formation Professionnelle
- ◆ **EMPLOYEUR** : toute structure ayant co-contracté au travers d'un Contrat de Travail avec un salarié placé sous son autorité moyennant rémunération
- ◆ **OPCA - Organisme Paritaire Collecteur Agréé** : collecteur des contributions financières des entreprises + financeur des actions de formations dans le cadre de la Formation Professionnelle des salariés



**7 étapes**

**Pour financer votre formation**

\* dans le cas d'une subrogation uniquement : à défaut, l'employeur est facturé directement, procède au règlement, et se fait indemniser par l'OPCA

